

A quoi, ledit Nouette répliqua qu'il ne méritait pas ces épithètes, car il était un honnête homme.

M. d'Auteuil rétorqua que Nouette était un F. (sic) coquin, qu'il avait dit: "qu'il ferait vendre ses neigres", etc... enfin il lui servit un plat d'invectives qu'il termina par un soufflet.

"En ce même moment le dit Nouette mit l'épée à la main pour parer un coup de canne que M. d'Auteuil lui destinait."

M. Foucher "voulut s'opposer à cette vaillance conjointement avec madame de Clignancourt". Sur ce bruit, le maître de la maison, M. Morant, et un pensionnaire, J.-B. Boucher de Niverville, se jetèrent sur le sieur d'Auteuil et le sortirent.

M. Morant reprocha à M. d'Auteuil de venir chez lui insulter ses pensionnaires. A cela le gentilhomme répondit qu'il était venu voir sa cousine !!!...

Madame de Clignancourt répondit: "Je ne sais quelle est cette attention de venir me rendre visite à cette heure, lui qui ne m'en a jamais fait aucune."

* * *

Dès qu'il fut dehors, M. d'Auteuil se rendit chez le juge Guiton de Monrepos et logea une plainte, en pleine nuit, contre Jacques Nouette. Il l'accusait de l'avoir insulté et de l'avoir menacé de l'épée. M. d'Auteuil, sans doute, voulait prendre "les devants" car il n'ignorait pas à quel plaisir retors il avait affaire.

Les témoins furent assignés et le 9 mars, à 5 heures de relevée, l'interrogatoire commença devant M. de Monrepos. Pas n'est besoin de dire que les témoignages ne furent pas favorables à M. d'Auteuil, car manifestement, il était l'agresseur.

Le lendemain, Jacques Nouette, à son tour, présente une requête fort bien motivée, par laquelle il demande la permission de déposer une plainte contre le sieur d'Auteuil. D'accusé, il veut devenir accusateur et il a en sa faveur le poids de la preuve. Mais la récrimination était rarement reçue, aussi écrit-il un véritable plaidoyer pour soutenir ses prétentions. Il invoque les opinions des jurisconsultes éminents: Julius Clarus (Guilio Cloro), Papon, Imbert, Gail, et il accumule les citations de façon telle qu'il eut gain de cause.

A ce moment, l'horizon s'assombrit.

Le juge Guiton de Monrepos s'aperçoit, tout-à-coup, qu'il ne peut